



QUALITÉ du MILIEU

Déneigement / Fonctionnement des opérations / Questions fréquentes

MILIEU URBAIN

1. Combien d'employés sont affectés aux opérations de déneigement ?

La nuit : 5 à 9 employés, selon les précipitations.
Le jour : 8 à 9 employés, selon les précipitations.

MILIEU RURAL

2. À propos des entrepreneurs externes, que font-ils exactement ?

Deux contrats pour les opérations de déneigement, d'épandage de fondants et d'abrasifs sont donnés à des entrepreneurs externes pour les secteurs ruraux, et ce, sous la supervision de l'inspecteur municipal.

ÉQUIPEMENTS : EN MILIEU URBAIN

3. De quels équipements la Ville dispose-t-elle pour réaliser les opérations de déneigement ?

- ✿ 1 niveleuse
- ✿ 2 chargeurs sur pneus
- ✿ 2 saleuses ou sableuses (benne 4 saisons pour le transport de neige)
- ✿ 2 chenillettes pour les trottoirs
- ✿ 1 souffleuse pour les perrons (édifices municipaux)
- ✿ 1 souffleuse pour les rues et l'aéroport
- ✿ 1 camion 10 roues pour le transport de neige
- ✿ 1 rétrocaveuse (gratte) pour les stationnements
- ✿ camions divers ou 6 roues.



FONCTIONNEMENT DES OPÉRATIONS

4. Les rues sont glissantes: que fait la Ville ?

Les équipes sur le terrain s'affairent à l'épandage des fondants et des abrasifs dès que les rues deviennent glissantes. Par la suite la niveleuse enlève la glace ou la neige fondante au centre-ville, près des zones scolaires ainsi que les rues collectrices, pour finir dans les quartiers résidentiels.

5. Quand les opérations de déneigement commencent-elles ?

Les opérations débutent dès les premiers flocons par un épandage de fondants et d'abrasifs sur les rues et les points stratégiques (ponts, côtes, zones scolaires, centre-ville et coins de rues).

Par la suite, les opérations de déblaiement débutent dès qu'il est tombé au sol au moins 5 centimètres de neige.

6. Combien de temps faut-il compter pour que le déblaiement des rues soit complété ?

Une fois les précipitations terminées, il faut compter de 8 à 10 heures pour compléter les opérations, toujours selon la neige accumulée au sol. (Idem pour les trottoirs).

7. Qui s'occupe du déneigement des routes provinciales ?

L'entretien des routes provinciales relève du ministère des Transports du Québec.

Le déneigement et l'épandage des routes ci-dessous sont donc sous la responsabilité du MTQ, sauf pour l'enlèvement de la neige et le déblaiement des trottoirs qui sont sous la responsabilité de la Ville :

- La route 117 (boulevard Albiny-Paquette et boulevard Des Ruisseaux)
- La route 309 (rue Limoges)
- La route 107 (de la route 117 vers la limite d'Aumond)
- Le chemin de Val-Limoges (de la route 117 jusqu'au noyau villageois)
- L'avenue du Moulin et la route Pierre-Neveu (de la route 117 jusqu'à la limite de Val-Barrette).

suite page 28 →



QUALITÉ du MILIEU

8. Où dois-je placer mes bacs noirs et verts les jours de la collecte ?

Vous devez placer vos bacs sur votre terrain derrière la bordure du trottoir.

« Éviter de les placer sur les trottoirs ainsi que dans la rue ».



9. Pourquoi ma rue n'est-elle pas déneigée la première ?

La Ville est délimitée en trois secteurs pour assurer votre sécurité, l'efficacité des opérations et la réduction des délais d'intervention. Bref, les trajets qu'empruntent les véhicules de déneigement sont pensés de façon à permettre un déneigement très rapide des rues et des trottoirs de la Ville.

Rappelons que lors des opérations de déneigement, la priorité va d'abord aux rues collectrices qui servent de transit entre les rues résidentielles, aux rues près des écoles, aux rues du centre-ville, pour terminer avec les rues résidentielles.

10. Pourquoi les équipes de déneigement travaillent-elles lorsqu'il n'y a pas de précipitation de neige ?

Le déneigement n'inclut pas seulement le déblaiement des rues après une tempête. Les équipes doivent aussi enlever la neige qui pourrait nuire à la circulation normale des usagers de la route (soufflage des bancs de neige).

De plus, les équipes doivent, dégager les puisards après le passage de la souffleuse ou selon l'annonce de pluie, dégager les bornes-fontaines, enlever les amas de neige dans les stationnements, les culs-de-sac et les ronds-points. Elles doivent passer les peignes avec la niveleuse, sabler les trottoirs, dégager la piste de l'aéroport, dégager les fossés par mesures préventives au dégel, etc. ■

LA COLLECTE SÉLECTIVE...

RAPPEL DES CONSIGNES

Horaire des collectes

Pendant les saisons automnale et hivernale les bacs noirs et verts sont ramassés aux deux semaines, selon l'horaire établi par la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre. Lorsque votre bac de récupération est plein, vous pouvez déposer vos matières recyclables dans des boîtes de carton à côté du bac de récupération, elles seront ramassées. Soyez respectueux, ne mettez pas les ordures dans le bac vert, il est réservé aux matières recyclables. Il est désormais INTERDIT de disposer des résidus domestiques dangereux, du matériel informatique ou des résidus verts dans les bacs noirs et verts. Dans le cas contraire, ils ne seront pas ramassés.

Un bac bien placé... est aussi bien ramassé

L'hiver approche ; afin de faciliter le déneigement des rues et des trottoirs et la collecte des matières résiduelles, il est important de déposer vos bacs sur votre propriété privée, en bordure du chemin, en prenant soin de ne pas les placer sur les trottoirs et bordures de rues. Ils doivent être remis à leur place règlementaire le plus tôt possible après la collecte, afin de minimiser les bris de bacs par les véhicules d'entretien. N'oubliez pas de déneiger vos bacs, le travail des éboueurs sera ainsi plus facile et plus rapide.



Collecte de sapins de Noël naturels

Une fois le temps des Fêtes bel et bien achevé, vous pourrez, en janvier, disposer de vos sapins de Noël naturels, en les déposant en bordure du chemin lors de la collecte spéciale, selon l'horaire de collecte des bacs verts. Ils devront être dépourvus de toute décoration et coupés en section de 6 pieds (s'il y a lieu). Surveillez la publicité de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre pour connaître les dates exactes de cette collecte spéciale.

819 623.7382 le numéro de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre à composer pour toutes informations ou plaintes concernant la collecte des déchets et des matières recyclables.

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas

Jeter nos matières résiduelles contribue à un taux de pollution grandissant et à créer des montagnes de déchets. Par contre, les réduire et les récupérer permet de les considérer pour ce qu'elles sont réellement : des tonnes de ressources à conserver à réintroduire dans les cycles de production et de consommation. Réduire, c'est agir !